

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 07 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C George, M-C Michel, M. Ganassali, S. Gauthier, R. Colin, C. Charton, E. Schaeffer, Y. Gallois, N. Bertin (arrivée 20 h 40).

Absent excusé : J. Pinet (pouvoir à M. Ganassali).

Absents : M. Lionnet, J. Pinet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Création de réserves incendie – Avenant

Délibération n°22

La création d'une première réserve incendie située avenue du Château est terminée. Néanmoins, Monsieur le Maire explique que la survenue d'éboulements de terrain pendant le chantier a considérablement compliqué la réalisation des travaux.

En conséquence, les difficultés rencontrées donnent lieu à un avenant lié à la fourniture de matériaux (fer, béton remblai...) et main d'œuvre supplémentaires.

Avant sa mise en paiement, Monsieur le Maire souhaite soumettre pour approbation, l'avenant de 17 950,00 euros H.T soit 21 540,00 euros T.T.C au vote du Conseil.

Monsieur Mario Ganassali dont l'entreprise a participé à la réalisation des travaux se retire au moment du vote.

Au vu des circonstances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la prise en charge par la Commune des surcoûts et valide le règlement de l'avenant.

La réserve incendie va pouvoir être prochainement mise en eau et le panneau de signalétique fixé.

Compte tenu des difficultés rencontrées lors des travaux de cette première réserve, la réalisation de la seconde, prévue rue Pont Etrier est suspendue en attendant de redéfinir l'emplacement le plus adapté.

Affouages 2023-2024

Délibération n°23

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, la délivrance parcelle 9. Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du stère et de le passer à 7 euros. Les lots non façonnés seront forfaitairement facturés 30 euros.

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, l'assistance de l'O.N.F pour l'exploitation, le cubage et la commercialisation des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et, sous la responsabilité de 3 garants :

M. Julien Pinet, M. Mario Ganassali et M. Nicolas Bertin.

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code Forestier, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité :

- le mode de partage par feu/par habitant/ par feu et par habitant,
- le délai d'abattage au 15/05/24
- le délai de vidange au 15/10/24

Enfin suite au vote, avec 9 voix pour un maintien du prix du stère à 6 euros, 1 voix pour son passage à 7 euros et 1 abstention, le tarif du stère reste inchangé et fixé à 6 euros.

Rattachement de parcelles au régime forestier

Délibération n°24

Monsieur le Maire explique que suite à l'acquisition des parcelles boisées cadastrées C n°380 et C n°382, lieudit « La Vallée des Chiens », il convient, comme pour la forêt communale, de confier la gestion de ces parcelles à l'Office National des Forêts et en conséquence, de les rattacher au régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de confier la gestion des parcelles C n°380 et C n°382, lieudit « La Vallée des Chiens », à l'O.N.F et de les rattacher au régime forestier.

Attribution de numéros de logement

Délibération n°25

En vue de la création d'un logement rue Adjudant Jeannin (parcelle AA 222), par la Holding Alimalis, il convient d'attribuer un numéro à ce nouveau logement. Conformément au relevé cadastral, le numéro proposé est le 16.

De plus, à noter également pour cette parcelle, que côté rue de Verdun, un numéro unique (22 bis) dessert les entrées distinctes des deux locaux professionnels (salon de coiffure et ancien cabinet vétérinaire).

En conséquence, Monsieur le Maire propose de régulariser cette anomalie et d'octroyer le numéro 22 ter à la deuxième cellule commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'attribuer le numéro :

- 16 au logement à venir situé rue Adjudant Jeannin ;
- 22 ter à la deuxième cellule commerciale située rue de Verdun.

Convention cinéma – Délégation de signature

Délibération n°26

Des séances de cinéma sont organisées en association avec le Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne et le CRAVLOR, exploitant de cinéma.

Pour ce faire, une convention tripartite d'engagement pour l'éducation à l'image et pour la diffusion du cinéma sur un point du circuit itinérant régulier doit être passée entre chacun des partenaires.

Il convient de préciser que la Commune s'engage uniquement sur la mise à disposition de la salle et du matériel.

Par conséquent, il convient que Monsieur le Maire possède la délégation de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les décisions liées à l'organisation des séances de cinéma.

Questions diverses

Reconstruction mairie Senard

Comme prévu, les travaux de reconstruction ont débuté avec le terrassement réalisé par l'entreprise MARCHAND, titulaire du lot n°1 Terrassements – Aménagements. L'entreprise SIMCO, titulaire du lot n°2 Gros oeuvre – Réseaux intérieurs doit quant à elle, intervenir à partir du 24 juillet 2023.

Etang communal

Les travaux de mise en conformité de l'étang communal doivent commencer début août. Pour mener à bien cette opération et notamment la réalisation d'un fossé de contournement, il convient d'abattre préalablement certains arbres qui feront l'objet d'une vente d'un lot de bois.

A compter du commencement des travaux, une avance de 30 % de la subvention accordée par la Région Grand Est pourra être sollicitée.

Mare site de Menoncourt

Avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, une mare a été réalisée sur le site de Menoncourt. Cette opération est financée à 80 % par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est. La Commune autofinance le reliquat.

Personnel communal

En vue du départ en retraite de l'agent communal, une campagne de recrutement a été lancée avec le concours du Centre de Gestion de la Meuse. Huit candidats ont été convoqués, six se sont présentés à l'entretien d'embauche. Le rapport du Centre de Gestion de la Meuse parviendra prochainement en mairie.

La secrétaire de mairie sera absente courant septembre pour raisons médicales. La Commune sollicitera le concours de Madame Elodie Malhot- Lefrand pour traiter les urgences.

Logements communaux – charges

Avec la forte augmentation du coût des combustibles - fioul, il convient de revoir les charges des logements situés 12, rue Commandant Laflotte, avec une régularisation pour l'année 2022 et une réévaluation à partir de 2023.

Organisation des fêtes des villages

La fête patronale de Senard aura traditionnellement lieu le 15 août et la fête des Familles de Triaucourt se déroulera le week-end des 26 et 27 août. Les préparatifs ont d'ores et déjà commencé.

P.L.U.i

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.i, une réunion à l'attention des élus et relative au zonage est fixée le jeudi 27 juillet 2023 à 20 h 30 en mairie.

Comité des Fêtes et de la Culture de Seuil d'Argonne

L'assemblée générale du Comité des Fêtes et de la Culture se tiendra le vendredi 28 juillet 2023 à 20 h 00 en mairie.